

# Cafés et restaurants ne digèrent toujours pas la « Black Box »

**HORECA** Le secteur attend que les arrêtés royaux soient publiés

- En un mois, 4.236 « flexi-jobs » ont été créés.
- Mais 10.000 caisses intelligentes manquent encore et les fournisseurs peinent à suivre.
- Et l'insécurité juridique persiste selon les fédérations sectorielles.

La trêve des confiseurs avait permis de mettre au frigo le dossier de la caisse intelligente, modifié in extremis par le gouvernement fédéral. Mais les agapes terminées, celui-ci pourrait revenir sur la table du gouvernement, plus brûlant que jamais.

**1 Succès des flexi-jobs** Ce mardi, le ministre fédéral des Classes moyennes, Willy Borsus (MR), y est allé d'une petite « sucrerie » : un mois à peine après l'entrée en vigueur de la mesure, 4.236 flexi-jobs ont été créés. Pour rappel, il s'agit de permettre à l'employeur horeca de recruter des travailleurs prestant déjà un 4/5<sup>e</sup> temps dans un autre secteur, à un coût réduit : 9,5 euros + 25 % de cotisation sur salaire. Une nouvelle saluée comme il se doit par le gouvernement qui a porté la mesure. Mais qui reste sous la menace de l'action intentée par les syndicats devant la Cour constitutionnelle.

**2 L'horeca reste attentiste** Avant les fêtes, le ministre des Finances et ses acolytes pensaient avoir calmé la colère de l'horeca en modifiant la loi sur la caisse intelligente et en adaptant aux critiques du Conseil d'Etat (lire par ailleurs). Mais à ce jour, il faut bien constater que le secteur reste attentiste. « Ce qui perturbe nos membres, c'est qu'ils se trouvent face à un communiqué qui n'est pas clair et ils attendent comme nous la publication des arrêtés », confie Thierry Neyens, président de la Fédération Horeca Wallonie. Et le nombre de caisses intelligentes installées, s'il est en progression, témoigne néanmoins de cette méfiance. Ce 5 janvier, 22.085 caisses étaient commandées et 12.482 étaient installées. « Il manque donc encore plus ou moins 10.000 caisses enregistreuses qui doivent être installées », calcule Florence Angelici, porte-parole du SPF Finances. Après le changement, fin décembre, des critères fixés pour déterminer qui doit s'équiper d'une « black box », le gou-



En un mois, 4.236 emplois à temps partiel ont été créés dans l'horeca. Mais certains réclament des mesures favorisant la création à temps plein. © J-B NADEAU

vernement estimait que 35.000 établissements horeca étaient désormais concernés. Et la période de tolérance consentie par le politique (un trimestre) à l'égard des retardataires sera bien utile : « les fabricants de caisses enregistreuses peinent toujours à fournir nos établissements », confirme Thierry Neyens.

**3 Et ne désarme pas** La discrétion des fédérations sectorielles ne signifie pas pour autant leur acquiescement face aux nouvelles mesures approuvées fin décembre par l'exécutif fédéral. Le travail de lobbying se poursuit, par correspondance. « Nous avons écrit au ministre des Finances concernant l'insécurité juridique et la fiabilité technique de la caisse intelligente », explique encore le président d'Horeca Wallonie. Dans son courrier, le ministre n'a toutefois pas répondu à toutes nos questions et nous lui avons adressé un nouveau courrier. La fédération bruxelloise n'est pas en

reste. « Les mesures compensatoires ne nous plaisent pas », signale d'emblée Yvan Roque, son président. Quand les arrêtés seront publiés, notre service juridique les étudiera attentivement ». Ce dernier plaide ainsi pour une simplification des règles et des mesures compensatoires allégeant le coût du travail. « Nous voulons que les contrôles se déroulent bien, en toute clarté, et que le secteur puisse embaucher », poursuit-il avant de mettre en avant l'attitude constructive de sa fédération. « Nous allons finaliser des contre-propositions fiscales et sociales, que nous proposerons au gouvernement d'ici une à deux semaines ». Une étude sur l'impact économique de l'arrivée de la caisse intelligente sur le secteur, a été commandée à a Business School Solvay (ULB). Ses résultats sont attendus pour la mi-janvier. La « Black Box » n'a donc pas fini de faire mousser le secteur horeca. ■

PASCAL LORENT

En Norvège, une nouvelle auto sur cinq est électrique

## MOBILITÉ

Avec près d'une nouvelle immatriculation sur cinq l'an dernier, la voiture électrique s'arrose en Norvège une part de marché sans équivalent dans le monde grâce à de généreuses mesures incitatives que les autres pays peinent à imiter. Près de 26.000 voitures zéro émission – toutes à propulsion électrique, à l'exception de neuf véhicules à hydrogène – ont été immatriculées en 2015 dans ce pays scandinave sur un total d'environ 150.700 véhicules particuliers neufs, selon les chiffres du Conseil d'information sur le trafic routier (OFV). Leur part de marché est ainsi passée de 12,5% en 2014 à 17,1% l'année dernière. Ce pays, qui paradoxalement s'est enrichi grâce au pétrole et au gaz de la mer du Nord, a pris de nombreuses mesures pour encourager à l'achat de véhicules propres. Ainsi, alors que les voitures à moteur thermique sont très lourdement taxées, celles à propulsion électrique sont exemptées de la quasi-totalité des taxes, ce qui les rend très compétitives à l'achat.

Avec un prix de 254.000 couronnes (26.350 euros), la version électrique de la Golf, voiture zéro émission la plus populaire en Norvège en 2015, est nettement moins chère qu'un modèle diesel à équipement comparable, proposé à 327.000 couronnes. Conséquence de cette défiscalisation, environ les deux tiers des e-Golf produites par Volkswagen prennent le chemin de ce royaume.

Oslo, la capitale norvégienne, devrait aussi ouvrir dans les prochaines semaines ce qui est probablement le plus grand parking pour voitures électriques du monde avec 86 points de recharge accessibles sans rien déboursier. (afp) ■



La version électrique de la Golf. © DR

## LES MESURES

### 35.000 établissements

**25.000.** Dans la nouvelle mouture, la caisse intelligente est plus imposée aux établissements réalisant au moins 25.000 euros par an de chiffre d'affaires avec des plats préparés par leurs soins. Le gouvernement a prévu certaines exceptions.

**35.000.** Une première estimation chiffre à 35.000 le nombre de commerces censés s'équiper de la « black box ». Ceux qui étaient concernés par l'ancien texte et qui restent visés par le nouveau devaient s'exécuter pour ce 1<sup>er</sup> janvier. Avec une période de tolérance d'un trimestre. Les nouveaux venus dans le système disposent d'une année supplémentaire pour se mettre en ordre.

**Compensations.** Pour atténuer l'impact de cette caisse destinée à éradiquer le travail au noir et la fraude dans un secteur à haute intensité de main-d'œuvre, le gouvernement a prévu les flexi-jobs (emplois à temps partiel et à coût réduit pour l'employeur) et la défiscalisation de 360 heures supplémentaires.

P.L.T